



Direction Départementale des Territoires du Rhône

FICHE
TECHNIQUE

Comment raisonner vos projets d'investissements en élevage ?

Vous projetez d'investir dans de nouveaux bâtiments, un agrandissement, une mise au norme, en autofinancement ou en candidatant dans le cadre d'un appel à projet PCEA, vous trouverez dans cette fiche des éléments pour raisonner au mieux le dimensionnement de cet investissement afin d'optimiser sa fonctionnalité, tout en limitant les coûts.

Rechercher les meilleurs coûts pour les travaux facturés et le matériel Ayez le réflexe de demander deux devis

Une aide publique, notamment dans le cadre des PCAE, ne peut être accordée qu'après vérification du coût raisonnable de chaque élément du projet, un double devis peut être exigé sur certains postes. Cette vérification évite une surconsommation de crédits publics. Mais elle vous protège également d'éventuels «surcoûts» ou «surfacturations» qui pourraient être pratiqués par certains fournisseurs.

Ainsi, la pratique des doubles devis permet au final d'harmoniser les prix pratiqués par les différents artisans et fournisseurs et limite dans le temps les augmentations. Elle vous permet aussi d'avoir l'avis de 2 artisans sur votre projet.

Dimensionner ses stockages d'effluents d'élevage

Dans une phase de projet bâtiment, avant de réaliser les investissements, il est nécessaire de définir le dimensionnement conforme à la réglementation, tout en prenant en compte votre projet d'exploitation et son évolution. A cet effet, prendre des marges de sécurité au moment de la définition du projet bâtiment vous permet d'avoir des ouvrages de stockage plus fonctionnels et durables dans le temps, susceptibles de générer des économies sur le long terme. L'utilisation de vos effluents d'élevage doit faire partie intégrante de votre projet (notamment par la réduction du coût du chantier d'épandage).

Les paramètres à intégrer à la réflexion sont notamment :

- **le respect du socle réglementaire,**
- la prise en compte de **l'évolution de votre troupeau,**
- **les bonnes pratiques agronomiques pour l'utilisation des effluents,** qui vous permettront de valoriser au mieux l'azote épandu, de faire des économies sur les achats d'engrais minéraux tout en préservant l'environnement,
- **la gestion des eaux de pluie et de lavage afin d'éviter de diluer les effluents,** ce qui est coûteux à la fois en termes de stockage et d'épandage.

C'est après l'analyse de ces différents paramètres que vous serez à même de définir le dimensionnement adapté à votre situation, et avec le meilleur rapport coût /avantage.



Une petite marge en termes de dimensionnement représente souvent un surcoût modéré au moment de l'investissement initial et c'est une garantie d'adaptabilité et de durabilité pour votre système d'exploitation. En revanche, un agrandissement ultérieur, peut être générateur de surcoûts importants et difficiles à surmonter.



Direction départementale des Territoires du Rhône
Service Économie Agricole et Développement Rural (SEADER)
165 rue Garibaldi (Bâtiment A) CS 33862 69401 Lyon cedex 03
Tél. : 04 78 62 53 35 - Courriel : ddt-seader@rhone.gouv.fr

